



CONTRAT COLLECTIF SANTÉ CENTRE DE GESTION DES VOSGES ACTIFS ET RETRAITÉS 2027

VOTRE SANTÉ, NOTRE ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

Fort de son ancrage local, le Groupe Victor Hugo propose une complémentaire santé collective spécifiquement adaptée aux besoins des agents territoriaux vosgiens. Construite autour d'un juste équilibre entre niveau de protection, lisibilité des garanties et maîtrise du budget, cette solution s'inscrit dans une démarche de proximité, de confiance et d'accompagnement au quotidien.



UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ CONÇUE POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Les dépenses de santé peuvent peser lourdement sur le quotidien, notamment pour les soins optiques, dentaires ou en cas d'hospitalisation.

C'est pourquoi le Groupe Victor Hugo propose une offre de complémentaire santé négociée collectivement, permettant de bénéficier :

- de garanties claires et adaptées
- de cotisations maîtrisées dans le temps
- d'une solution pensée spécifiquement pour les agents territoriaux, actifs comme retraités

TROIS NIVEAUX DE GARANTIES, UN CHOIX EN TOUTE SIMPLICITÉ

Chacun peut choisir la formule correspondant le mieux à sa situation et à ses besoins, parmi trois niveaux de couverture progressifs.

- Essentielle : L'essentiel renforcé
- Optimale : Le juste équilibre entre confort et protection
- Premium : Une protection maximale

Les garanties intègrent le dispositif IOO % Santé, assurant un remboursement sans reste à charge en : optique, dentaire, & audioprothèse.

L'objectif : vous permettre d'accéder aux soins essentiels sans compromis.

LES AVANTAGES D'UNE ADHÉSION COLLECTIVE

Adhérer à cette complémentaire santé, c'est bénéficier de nombreux avantages concrets :

- Des garanties renforcées à des tarifs attractifs, grâce à la mutualisation du contrat collectif et à la participation financière de la collectivité.
- Le tiers payant, pour limiter l'avance de frais
- Un espace adhérent sécurisé, pour gérer simplement vos démarches
- Un accompagnement humain et personnalisé, avec des conseillers disponibles pour répondre à vos questions et vous orienter dans la durée.
- Une agence pour vous accueillir à Epinal & Saint Dié des Vosges



DES SERVICES PENSÉS POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

Au-delà du remboursement des soins, cette complémentaire santé inclut des services essentiels :

- Accès à un réseau de soins partenaire (optique, dentaire, audiologie, ostéopathie...)
- Des services d'assistance en cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou de situation familiale délicate
- Un service de téléconsultation médicale, accessible à tout moment
- Des dispositifs d'action sociale et de prévention, pour vous accompagner dans les moments clés de votre vie

UNE PROXIMITÉ QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Le Groupe Victor Hugo s'appuie sur une structure à taille humaine, engagée au plus près de ses adhérents et de leurs réalités. Ici, pas de plateforme téléphonique impersonnelle : vous bénéficiez d'interlocuteurs dédiés, qui vous accompagnent dans la durée et connaissent votre situation.

Grâce à nos agences de proximité, vous pouvez être accueilli, conseillé et accompagné en toute simplicité, avec une relation directe et personnalisée.

Cet accompagnement s'inscrit dans le temps, afin de vous garantir des réponses adaptées à chaque étape de votre vie. Parce que certaines situations nécessitent un soutien particulier, un fond d'action sociale vient également compléter notre engagement, pour vous accompagner lorsque cela est nécessaire.

QUI PEUT ADHÉRER ?

- Tous les agents d'une collectivité ayant adhéré à la convention de participation, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, relevant du droit public ou privé, et travaillant à temps complet ou partiel.
- Les agents retraités (sans participation financière de l'ancien employeur).
- Leurs ayants droit, conformément aux dispositions



COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion au dispositif se fait simplement en ligne. Une fois la convention mise en place au sein de votre collectivité, vous recevrez un lien personnel vous permettant d'accéder à votre espace d'inscription. Il suffira de compléter vos informations, valider votre demande d'adhésion, et signer votre contrat de manière électronique.

Documents à prévoir :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) pour le versement de vos prestations
- Une attestation de Sécurité sociale, disponible sur ameli.fr
- Certificat de scolarité pour les enfants (jusqu'à 28ans)

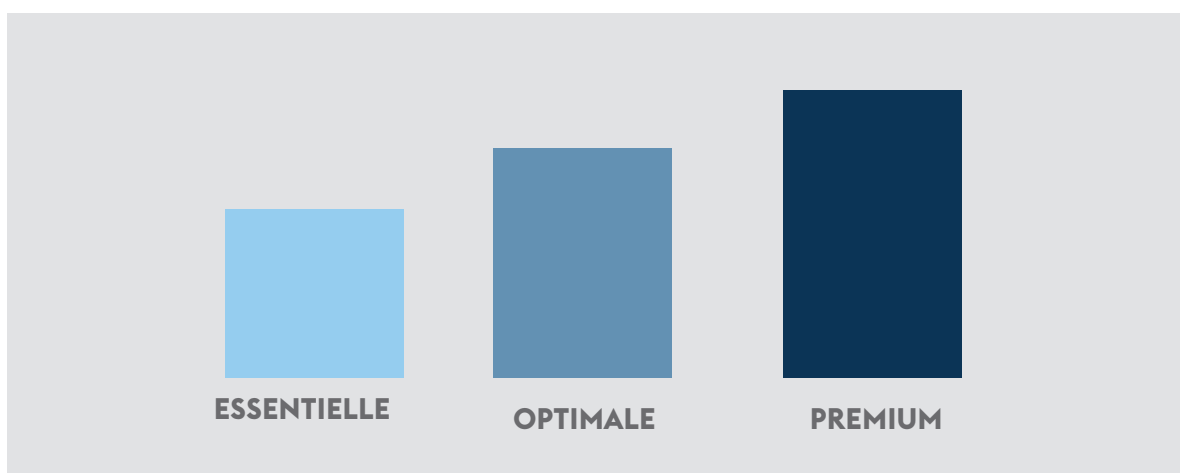




CONTRAT COLLECTIF SANTÉ CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Nos solutions adaptées à vos besoins.

VOS NIVEAUX DE GARANTIE



Notre **Offre Santé Mutuelle** propose plusieurs niveaux de protection : une offre couvrant l'essentiel avec un minimum de garanties jusqu'à une formule plus complète.

Adaptez votre couverture santé en fonction de vos besoins !

QU'EST-CE QUE LE 100% SANTÉ ?*

Ce dispositif permet un remboursement **sans reste à charge** d'équipements **optiques, dentaires** et d'aides **auditives**, notamment, prévu dans un **panier de soins 100% Santé**.

Nous vous proposons des garanties conformes à ce dispositif.



VOS GARANTIES

Tous les pourcentages de vos garanties sont exprimés sur **la base de remboursement du Régime Obligatoire**.

La participation de **la Mutuelle Victor Hugo** est égale au montant ainsi calculé, y compris le montant remboursé par le **Régime Obligatoire** sauf indication contraire, et dans tous les cas dans la limite des frais réels.



	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM
SOINS COURANTS			
Consultation généraliste OPTAM	100% BR	100% BR	100% BR
Consultation généraliste NON OPTAM	100% BR	100% BR	100% BR
Consultation spécialiste OPTAM	170% BR	195% BR	200% BR
Consultation spécialiste NON OPTAM	150% BR	175% BR	180% BR
Honoraires auxiliaires médicaux	100% BR	115% BR	130% BR
Analyses - Actes de biologie	100% BR	115% BR	130% BR
Radiologie, imagerie, échographie OPTAM	100% BR	135% BR	200% BR

	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM
SOINS COURANTS			
Radiologie, imagerie, échographie NON OPTAM	100% BR	115% BR	150% BR
Actes techniques médicaux OPTAM	100% BR	135% BR	200% BR
Actes techniques médicaux NON OPTAM	100% BR	115% BR	150% BR
Pharmacie à SMR majeur (remboursés à 65%)	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie à SMR modéré (remboursés à 30%)	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie à SMR faible (remboursés à 15%)	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments prescrits non remboursés	-	-	40 €
Appareillage pris en charge par le RO	150% BR	250% BR	250% BR
Prothèse capillaire (classe II) - Dispositif 100% Santé*	Prise en charge selon dispositif visé par le RO		
Prothèse capillaire (classes III et IV) - Dispositif non pris en charge 100% Santé*	150% BR	250% BR	250% BR
Véhicules destinés à des personnes en situation de handicap - Dispositif 100% Santé*	Prise en charge selon dispositif visé par le RO		
Dispositif MonSoutien Psy (dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement psychologique)	100% BR 12 séances / an	100% BR 12 séances / an	100% BR 12 séances / an

	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM
SOINS COURANTS			
Forfait médecines douces : Ostéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Sophrologie, Naturopathie, Etiopathie, Hypnose, Micro-kinésithérapie, Shiatsu, Méthode Mézières, Reflexologie, Reflexologie plantaire, Ergothérapie, Diététique, Psychologie, Psychothérapie, Psychomotricité, Pédicure, Podologie, Homéopathie	20€ par séance Max 2/an	30€ par séance Max 3/an	45€ par séance Max 3/an
OPTIQUE (I)			
Equiperment du panier 100% Santé*, classe A (monture et verre), par bénéficiaire			
Monture	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites réglementaires de vente		
Verres			
Suppléments optiques et prestations associés			
Autre équipement, classe B (monture et verre), par bénéficiaire			
Monture	75 €	95 €	100 €
Verres	Voir grille optique ci-après	Voir grille optique ci-après	Voir grille optique ci-après
Prestation d'adaptation de la correction à la vue et supplément pour verre avec filtre*	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Lentilles remboursées ou non par le régime de base	100% BR + 100 € / an	100% BR + 170 € / an	100% BR + 250 € / an
Chirurgie réfractive ou lentille intraoculaire	-	400 € / œil	700 € / œil
(I) Prise en charge par période de deux ans (**) d'un équipement optique composé de deux verres et d'une monture pour les assurés de 16 ans et plus ; Prise en charge par période d'un an(**) d'un équipement optique composé de deux verres et d'une monture pour les assurés de moins de 16 ans ; Prise en charge par période de 6 mois (**) pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. Par dérogation, la période de deux ans, qui s'applique aux assurés de 16 ans et plus, est réduite, en cas d'évolution de la vue dans les conditions précisées réglementairement, à un an pour les frais exposés pour le renouvellement d'un équipement complet (deux verres et monture) justifié par une évolution de la vue. Par dérogation, la période d'un an n'est pas opposable aux jeunes de moins de 16 ans, pour les verres, en cas d'évolution de la vue objectivée par une nouvelle prescription médicale ophtalmologique. Dans tous les cas, aucun délai de renouvellement des verres n'est requis en cas d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières définies réglementairement. (**) Ces périodes sont fixes et ne peuvent donc être ni réduites ni allongées. L'appréciation des périodes susmentionnées se fait à partir de la dernière facturation d'un équipement d'optique médicale ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.			

	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM
DENTAIRE (2)			
Soins et prothèses 100% Santé*	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Soins (hors 100% Santé)	125% BR	150% BR	250% BR
Prothèses dentaires remboursées par le régime de base hors inlay core	270% BR	370% BR	470% BR
Inlay core	125% BR	150% BR	250% BR
Bridges non remboursés par le régime de base	-	-	200 € / an / bénéficiaire
Parodontologie non remboursée par le régime de base	150 € / an / bénéficiaire	250 € / an / bénéficiaire	350 € / an / bénéficiaire
Orthodontie prise en charge par le régime de base	250% BR	320% BR	400% BR
Orthodontie non prise en charge par le régime de base	-	-	450 € / an / bénéficiaire
Implantologie	150 € / implant (max 2/an)	350 € / implant (max 2/an)	700 € / implant (max 2/an)

(2) Le cas échéant, tels que définis réglementairement et dans la limite du prix de facturation fixé par les textes officiels à la date des soins. Dans le respect du secret médical, les remboursements des actes concernés par un dépassement d'honoraires ou non pris en charge par l'Assurance Maladie peuvent donner lieu, si nécessaire, à la demande de transmission d'éléments complémentaires (radio pré, per et post opératoires, bilan parodontal, déclaration de conformité..)

AIDE AUDITIVE (3)			
Equipe ment Classe I (100% Santé)*, par bénéficiaire	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipe ment Classe II ≥ 20 ans, par bénéficiaire	60% BR + 1460 € / oreille	60% BR + 1460 € / oreille	60% BR + 1460 € / oreille
Equipe ment Classe II < 20 ans ou atteint de cécité (acuité visuelle inférieure à 1/20e après correction), par bénéficiaire	60% BR + 860 € / oreille	60% BR + 860 € / oreille	60% BR + 860 € / oreille
Piles et accessoires	100% BR	100% BR	100% BR

(3) Prise en charge d'une aide auditive par oreille tous les 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Pour les équipements de Classe II, remboursement dans la limite de 1700 € / appareil (remboursement du régime obligatoire inclus). Le remboursement comprend la prestation d'adaptation et de suivi.

	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM
HOSPITALISATION & MATERNITÉ			
Frais de séjour	100% BR	200% BR	300% BR
Honoraires OPTAM	170% BR	195% BR	400% BR
Honoraires NON OPTAM	150% BR	175% BR	200% BR
Prise en charge du forfait pour les actes lourds (selon législation)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (avec nuité) hors Ets spécialisés	70 € / jour	75 € / jour	100 € / jour
Chambre particulière (avec nuité) en Ets spécialisés	70 € / jour (max 60 jours)	75 € / jour (max 60 jours)	100 € / jour (max 90 jours)
Chambre particulière ambulatoire (sans nuité)	20 € / jour	20 € / jour	35 € / jour
Frais d'accompagnant (sans condition d'âge)	15 € / jour	30 € / jour	40 € / jour
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait patient urgence	Frais réels	Frais réels	Frais réels
DIVERS			
Indemnité de naissance / adoption	-	-	600 €
Transport pris en charge par le régime de base	100% BR	100% BR	100% BR
Cures thermales prises en charge par le RO	100% BR	100% BR + 100€	100% BR + 400€
Contraception non remboursée régime de base (pillules, anneaux et patches contraceptifs)	-	30€/an	60€/an
Equilibre alimentaire/ diététicien	-	30€/an	60€/an
Vie sans tabac / Sevrage tabagique	-	40€/an	75€/an

DIVERS			
Vaccins	-	Vaccin anti-grippal : Frais réels Autres vaccins : 20€/an	Vaccin anti-grippal : Frais réels Autres vaccins : 20 € /an
Actes de prévention (ensemble des actes de prévention prévu à l'arrêté du 8 juin 2006)	100% BR	100% BR	100% BR
RO : Régime Obligatoire / BR : Base de remboursement Sécurité sociale			



ANNEXE : REMBOURSEMENTS - GRILLE OPTIQUE

Centre de gestion des Vosges

Formule Essentielle	< 16 ans	16 ans et +
Verres simples		
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre-6,00 et + 6,00 dioptries	55 €	65 €
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre- 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	65 €	75 €
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries	85 €	95 €
Verres complexes		
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,25 à - 8,00 dioptries ou de+6,25 à + 8,00 dioptries	95 €	105 €
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries	110 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre- 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries	115 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à- 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie	135 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries	135 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre-4,00 et + 4,00 dioptries	135 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	160 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries	190 €	
Verres très complexes		
Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-4,00 à + 4,00 dioptries	210 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à+ 4,00 dioptries	210 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à-8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie	220 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries	220 €	
Monture	75 €	

ANNEXE : REMBOURSEMENTS - GRILLE OPTIQUE

Centre de gestion des Vosges

Formule Optimale	< 16 ans	16 ans et +
Verres simples		
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre-6,00 et + 6,00 dioptries	75 €	115 €
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre- 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	85 €	125 €
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries	105 €	145 €
Verres complexes		
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,25 à - 8,00 dioptries ou de+6,25 à + 8,00 dioptries	115 €	155 €
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries	160 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre- 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries	170 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à- 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie	190 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries	190 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre-4,00 et + 4,00 dioptries	210 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	230 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries	240 €	
Verres très complexes		
Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-4,00 à + 4,00 dioptries	240 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à+ 4,00 dioptries	240 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à-8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie	265 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries	265 €	
Monture	95 €	

ANNEXE : REMBOURSEMENTS - GRILLE OPTIQUE

Centre de gestion des Vosges

Formule Premium	< 16 ans	16 ans et +
Verres simples		
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre-6,00 et + 6,00 dioptries	90 €	125 €
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre- 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	100 €	140 €
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries	120 €	160 €
Verres complexes		
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,25 à - 8,00 dioptries ou de+6,25 à + 8,00 dioptries	130 €	170 €
Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de-8,00 à + 8,00 dioptries	175 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre- 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries	185 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à- 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie	210 €	
Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries	210 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre-4,00 et + 4,00 dioptries	230 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	255 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries	265 €	
Verres très complexes		
Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-4,00 à + 4,00 dioptries	265 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à+ 4,00 dioptries	265 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à-8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie	290 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries	290 €	
Monture	100 €	

VOS COTISATIONS MENSUELLES

ESSENTIELLE				
RÉGIME GÉNÉRAL	Assuré	Conjoint	Enfant	Famille
	€ / mensuel			
Jusqu'à 30 ans inclus	38,42 €	38,42 €	25,54 €	128,08 €
de 31 ans à 50 ans inclus	55,90 €	55,90 €	25,54 €	163,04 €
+ de 50 ans	81,49 €	81,49 €	25,54 €	214,21 €
Retraité	117,68 €	117,68 €	25,54 €	235,51 €

OPTIMALE				
RÉGIME GÉNÉRAL	Assuré	Conjoint	Enfant	Famille
	€ / mensuel			
Jusqu'à 30 ans inclus	49,43 €	49,43 €	33,63 €	166,26 €
de 31 ans à 50 ans inclus	76,16 €	76,16 €	33,63 €	219,72 €
+ de 50 ans	112,62 €	112,62 €	33,63 €	294,91 €
Retraité	168,49 €	168,49 €	33,63 €	337,13 €

PREMIUM				
RÉGIME GÉNÉRAL	Assuré	Conjoint	Enfant	Famille
	€ / mensuel			
Jusqu'à 30 ans inclus	69,63 €	69,63 €	45,15 €	229,55 €
de 31 ans à 50 ans inclus	102,22 €	102,22 €	45,15 €	294,73 €
+ de 50 ans	150,35 €	150,35 €	45,15 €	390,99 €
Retraité	198,30 €	198,30 €	45,15 €	442,01 €

(gratuit à compter du 4 ème enfant)

PRÉCISIONS SUR LES COTISATIONS ET FORMULES DE GARANTIE

- Le tarif famille est étendu à tous les membres de la famille de l'assuré (voir définition des ayants-droits dans la notice d'information).
- Le tarif famille s'applique dès qu'il s'avère plus intéressant pour l'adhérent et ses ayants-droits.
- La formule de garantie au sein de la famille d'un Assuré est identique à celle de l'Assuré.
- L'assuré peut, à tout moment, choisir de modifier la formule de garantie dont il bénéficie pour lui ou ses ayants droit sous réserve d'avertir la Mutuelle deux mois à l'avance.
- La modification de la formule de garantie intervient le 1er du mois suivant le délai de 2 mois d'envoi de la demande et ne peut être ensuite modifiée pendant deux ans sauf changement de structure familiale.
- Les modifications de cotisation liées à l'âge s'effectuent au 1er janvier qui suit la date anniversaire.
- Votre collectivité participe au financement de cette complémentaire santé, les cotisations seront prélevées mensuellement sur votre salaire (pour les agents actifs). Le montant de cette aide vient en déduction de ces cotisations.



VOS CONTACTS UTILES

POUR TOUTE DEMANDE
Service Protection Sociale
Complémentaire du Centre
de Gestion des Vosges

Tél : 03.54.04.62.67
Courriel : psc@cdg88.fr

EPINAL
9 avenue Victor Hugo - 88000

ST DIÉ DES VOSGES
6 quai Maréchal de Lattre de Tassigny
88100

VOS AGENCES GROUPE VICTOR HUGO

INFORMATIONS :

Ratio Prestations / Cotisations : 90,53% - Ratio Frais de gestion / Cotisations : 15,54%

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Mutuelle VICTOR HUGO

Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le n°315 191 015
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité